



FORMATION des ELUS LOCAUX

AMBROISIE : FORMATION DES REFERENTS ELUS

CODE FORMATION FOR-15

Public visé

Elus des collectivités territoriales

Prérequis : Aucun

Format et durée

Formation présentielle - 4 heures

Dates et lieux

- le 18 juin 2021 (8h30 - 12h30)
à Chabeuil (26),
- le 22 juin 2021 (8h30-12h30)
Secteur de Billom (63),
- le 22 juin 2021 (8h30 - 12h30)
Secteur de Chambéry (73),
- le 23 juin 2021 (8h30-12h30)
Secteur de Chanas (38),
- le 24 juin 2021 (8h30-12h30)
Secteur d'Aurillac (15),
- le 24 juin 2021 (8h30-12h30)
Secteur de Bourg en Bresse (01),
- le 25 juin 2021 (8h30 - 12h30)
Secteur de Privas (07),
- le 29 juin 2021 (8h30-12h30)
Secteur de Montbrison (42),
- le 29 juin 2021 (8h30 - 12h30)
Secteur de Saint Priest (69),
- le 1er juillet 2021 (8h30-12h30)
Secteur de Saint Pourçain (03),
- le 6 juillet 2021 (8h30-12h30)
Secteur du Puy en Velay (43).

Tarif et dispositifs financiers

Tarif : voir détail sur la page Tarifs
et financement

Financement DIF possible

Les formateurs

Frédéric CARAY, Léa BERTHELIER,
Aude SIMIEN, Marie-Hélène
PLAVERET, Alexandre GAUTHIER

Contact administratif

Stéphanie BOYRIVENT

Contexte et objectifs généraux

L'ambrosie, plante exotique envahissante réglementée par arrêtés, cause des problématiques de santé publique sur nos territoires. De plus, elle peut être source de conflits entre riverains, engendrer des pertes économiques et des contraintes de gestion des espaces publics.

Dans le cadre des missions déléguées par l'ARS Auvergne Rhône Alpes, FREDON AURA assure l'animation du réseau des collectivités et accompagne les référents ambrosie dans leurs missions (communaux ou intercommunaux).

Objectifs pédagogiques

- S'approprier les rôles et les missions du référent et les outils associés.
- Connaître le contexte réglementaire de l'ambrosie.
- Savoir reconnaître la plante.
- Savoir organiser les actions de lutte et communiquer

Contenu de la formation

- Rappel du cadre réglementaire : arrêté national, arrêtés préfectoraux et leurs évolutions
- Définition du référent ambrosie et de ses missions
- Niveau de responsabilité du référent et positionnement
- Reconnaissance et comportement de la plante
- Les outils de repérage sur le terrain
- Moyens de lutte et solutions adaptées en fonction de la situation

Moyens et méthodes pédagogiques

- Présentations réalisées sur la base d'un diaporama
- Echanges entre participants
- Visite de terrain présentant de l'ambrosie

Validation et sanction de la formation

- Attestation de suivi de formation



FREDON Auvergne-Rhône-Alpes

2 allée du Lazio 69800 SAINT PRIEST

tél : 04 37 43 40 70 - formation@fredon-aura.fr - www.fredon.fr/aura/

Agréée par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour dispenser des formations aux élus locaux depuis le 09/12/2019.

TARIFS 2021 ET FINANCEMENT DES FORMATIONS

Tarifs de nos formations :

Webinaire (2 heures) : 95 euros par stagiaire

Formation en présentiel d'une journée (6 heures) = 195 euros par stagiaire

Formation en présentiel d'une demi-journée (4 heures) = 150 euros par stagiaire

Pour des formations organisées en intra ou pour l'inscription de groupes, nous consulter pour un devis.

Financement de nos formations

- Financement par le DIF Elus (Droit Individuel à la Formation) :

Tous les élus bénéficient de ce droit (20 heures par an, cumulable sur la durée du mandat) y compris les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonctions.

Un délai de traitement de votre demande de 2 mois minimum est à prévoir, avant la date de début de la formation. Chaque élu souhaitant participer à une formation doit en faire la demande à titre personnel auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En cas d'accord de financement, aucune avance de frais n'est à prévoir.

Pour la prise en charge par le DIF, nous vous accompagnons dans la réalisation de votre dossier de demande de financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Financement par la collectivité (commune / EPCI) :

Dans ce cas, FREDON AURA conventionne avec la collectivité.

Un tarif dégressif s'applique pour la collectivité en cas de participation d'élu(e)(s) à plus de 3 webinaires :

Tarif 1 webinaire = 95 euros par stagiaire

Tarif 2 webinaires = 190 euros

Tarif 3 webinaires = 238 euros au lieu de 285 euros

Tarif 4 webinaires = 286 euros au lieu de 380 euros

Tarif 5 webinaires = 334 euros au lieu de 475 euros

Une remise de 10 % s'applique par ailleurs pour les collectivités adhérentes à notre structure FREDON AURA.

Inscription à nos formations

Pour vous inscrire, merci de remplir et nous retourner le bulletin d'inscription correspondant au mode de financement envisagé (pages suivantes).



FREDON Auvergne-Rhône-Alpes

2 allée du Lazio 69800 SAINT PRIEST

tél : 04 37 43 40 70 - formation@fredon-aura.fr - www.fredon.fr/aura/

Agréée par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour dispenser des formations aux élus locaux depuis le 09/12/2019.

BULLETIN D'INSCRIPTION ELUS - 2021

Financement DIF Elus

A compléter et à retourner à l'adresse suivante :

FREDON AUVERGNE RHONE-ALPES - 2 allée du Lazio – 69800 SAINT PRIEST
ou directement par mail : formation@fredon-aura.fr

Votre bulletin doit impérativement nous parvenir au plus tard 2 mois avant la date de la formation

MERCI de reporter le(s) code(s) des formations auxquelles vous souhaitez vous inscrire :

Webinaire(s) : WEB..... le/...../2021 WEB..... le/...../2021
 WEB..... le/...../2021 WEB..... le/...../2021
 WEB..... le/...../2021 WEB..... le/...../2021

Formation(s) en présentiel : FOR.....le/...../2021 à
 FOR.....le/...../2021 à

Etat civil de l'Elu/Elue :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone personnel :

Email personnel (en CAPITALES) :

Adresse personnelle :

Code postal : COMMUNE :

Si vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référente handicap Virginie GAUTHIER au 06 08 23 09 71.

Commune de mandat ou EPCI :

Mandat ou fonction :

Financement de la formation :

Caisse des dépôts (DIF)

En cas d'accord du DIF par la Caisse des dépôts, mais d'absence de l'Elu/Elue au module, la formation sera facturée à l'Élu/Elue.

Date :

Signature de l'Elu/Elue :

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, FREDON AURA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session. Dans ce cas, vous serez prévenu au plus tard une semaine avant la date initiale prévue.

Le règlement intérieur de nos formations est à retrouver sur notre site internet www.fredon.fr/aura



FREDON Auvergne-Rhône-Alpes

2 allée du Lazio 69800 SAINT PRIEST

tél : 04 37 43 40 70 - formation@fredon-aura.fr - www.fredon.fr/aura/

Agréée par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour dispenser des formations aux élus locaux depuis le 09/12/2019.

BULLETIN D'INSCRIPTION ELUS - 2021

Financement collectivité

A compléter et à retourner à l'adresse suivante :

FREDON AUVERGNE RHONE-ALPES - 2 allée du Lazio – 69800 SAINT PRIEST
ou directement par mail : formation@fredon-aura.fr

MERCI de reporter le(s) code(s) des formations auxquelles vous souhaitez vous inscrire :

Webinaire(s) : WEB..... le/...../2021 WEB..... le/...../2021
WEB..... le/...../2021 WEB..... le/...../2021
WEB..... le/...../2021 WEB..... le/...../2021

Formation(s) en présentiel : FOR.....le/...../2021 à
FOR.....le/...../2021 à

Etat civil de l'Elu/Elue :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone personnel :

Email personnel (en CAPITALES) :

Si vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référente handicap Virginie GAUTHIER au 06 08 23 09 71.

Commune de mandat ou EPCI :

Adresse de la collectivité :

Code postal : Ville :

N° SIRET :

Mandat ou fonction de l'Elu/Elue :

Financement de la formation :

Par la Mairie ou l'EPCI

Date :

Signature du Maire ou du Président :

Dans le cas d'un nombre insuffisant de participants, FREDON AURA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session. Dans ce cas, vous serez prévenu au plus tard une semaine avant la date initiale prévue.

Le règlement intérieur de nos formations est à retrouver sur notre site internet www.fredon.fr/aura



FREDON Auvergne-Rhône-Alpes

2 allée du Lazio 69800 SAINT PRIEST

tél : 04 37 43 40 70 - formation@fredon-aura.fr - www.fredon.fr/aura/

Agréée par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour dispenser des formations aux élus locaux depuis le 09/12/2019.